

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025-03-034-DVCS

Nomenclature : 8.9

OBJET : CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Votants : 27

Les 5 élus suivants sortent de la salle et ne prennent pas part au vote : Mme Mounier, M. Lespade, M. Garans, Mme Corrihons, Mme Logez

Abstention : /

Votes exprimés : 27

Pour : 27

Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. LESPADE, Mme NOGARO, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à	Mme ORDUNA
Mme DUFAU	procuration	à	M. MABILLET
Mme DARRAMBIDE	procuration	à	M. DOMET
M. GARANS	procuration	à	M. GONZALES
Mme CORRIHONS	procuration	à	Mme NOGARO
Mme LE GALL	procuration	à	M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à	Mme TROISVALLETS

ABSENT EXCUSÉ

M. LAURENT

- Mme BAULON donne procuration à Mme DUPRE à partir du point n° 2025-03-034-DVCS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DOMET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25 24 à partir du point n° 2025-03-034-DVCS
Nombre de pouvoirs	7 8 à partir du point n° 2025-03-034-DVCS
Nombre de votants	32

Fait à Tarnos,
le 28 mars 2025

Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

31/03/2025

Monsieur le Maire présente les conventions de partenariat avec les associations sportives et culturelles élaborées conformément aux dossiers de conventionnement remis par celles-ci, et concernant soit :

- le montant de la subvention annuelle allouée,



et/ou

- d'un projet spécifique

et/ou

- la mise à disposition régulière d'installations sportives municipales

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu la délibération attribuant les subventions aux associations en date du 27 mars 2025.

Considérant le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE les Conventions de Partenariat à intervenir avec les associations sportives et culturelles relatives soit à l'attribution d'une subvention annuelle pour l'année 2025 et/ou au soutien de projet spécifique et/ou à la mise à disposition régulière d'installations sportives.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions de partenariat et tout autre document s'y rapportant

DIT que la somme nécessaire est prévue au Budget.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr



CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2025 AVEC ASSOCIATIONS SPORTIVES et CULTURELLES

Associations SPORTIVES	Mise à disposition régulières des Installations municipales	Subvention Projet spécifique	Subvention Fonctionnement
AEROFIT'S CLUB TARNOS	OUI		500 €
ALTB	OUI		1.500 €
AST OMNISPORTS			40 000€
AST Aérobie	OUI		
AST Athlétisme	NON		
AST Free Danse	NON		
AST Football	OUI		
AST Gymnastique Volontaire	OUI		
AST Karaté	OUI		
AST Pétanque	OUI		
AST Yoga	OUI		
ASTT Tennis	OUI	1800€ Bail location courts tennis municipal	700 €
ASTT Forme et bien être	OUI		0€
B.T.S.	NON		27.000 €
Cadence Forme	OUI		0
DISC GOLF Sud Landes	OUI		250 €
ECOLE DE RUGBY	NON		2.000 €
SICSBT OMNISPORTS			19 734 €
SICSBT Boxe Anglaise	NON		
SICSBT Boxe Française	NON		
SICSBT Cyclotourisme	NON		
SICSBT Danse Classique	NON		
SICSBT Echasses	NON		
SICSBT Echecs	OUI		
SICSBT Judo	NON		
SICSBT Gymnastique Sportive	OUI		
SICSBT Handball	OUI		
SICSBT Musculation	NON		
SICSBT Tir à l'Arc	OUI		
SICSBT Tai Chi Chuan	NON		
SICSBT Surf	OUI		
TENNIS CLUB LA PALIBE	OUI		1.200 €
ARTP (Rando Santé)	NON		200€
TREC	OUI		500€
VELO CLUB TARNOS	OUI	1 700€ Organisation du départ d'une étape de la course cycliste L'ESSOR BASQUE à TARNOS	3 000€



Associations CULTURELLES	Mise à disposition régulières des installations municipales	Subvention Projet spécifique	Subvention Fonctionnement
AEP AEOLIA	NON		300 €
AMIS DE L'ART	NON		600 €
ANACR	NON		300 €
CENTRE CULTUREL ET SOCIAL BOUCAU-TARNOS			8 600€
CCSBT Aquarelle	OUI		
CCSBT Calligraphie	OUI		
CCSBT Cirque	OUI		
CCSBT Danse Espagnole	OUI		
CCSBT Dessin Peinture	OUI		
CCSBT Généalogie	OUI		
CCSBT Théâtre enfant	OUI		
CCSBT Espagnol	OUI		
CCSBT Arrêt sur images	NON		
CLUB DES AINES DES BARTHES	OUI		500 €
COMITE DES FETES TARNOS	OUI		25 000 €
CHORALE ERMEND BONNAL	OUI		
LA LOCOMOTIVE	OUI		
RENCONTRE ET AMITIE	OUI		600 €
RALLYE DES DEUX ETANGS	OUI		0€
COULEUR DES ILES	OUI		0€
TADAM PERCU	OUI		
LOUS DE GARROS		250€ - Organisation journée citoyenne autour du lac de Garros	